



RNU - Nombre de places de stationnement

Par **fausserideuz**, le 13/04/2017 à 17:15

Bonjour, rnMa commune n'a ni POS ni PLU, les services de l'urbanisme se basent donc sur le RNU pour instruire les permis de construire.rnLa commune a-t-elle le droit de refuser un permis avec comme motif un nombre de places de stationnement insuffisant ? rnSachant que le RNU est assez flou sur le sujet (...peut imposer...)rnMerci d'avance pour vos réponses...

Par **morobar**, le 13/04/2017 à 17:45

Bonjour,rnLa règle est d'un emplacement privé par surface construite de 60 m2rnEn général le garage plus l'allée y conduisant sont suffisants pour un pavillon.

Par **fausserideuz**, le 13/04/2017 à 17:51

Merci pour votre réponse, pouvez-vous me dire où trouver cette règle ?

Par **ASKATASUN**, le 13/04/2017 à 18:28

Bienvenu,rn[citation]La commune a-t-elle le droit de refuser un permis avec comme motif un nombre de places de stationnement insuffisant ? rnSachant que le RNU est assez flou sur le sujet (...peut imposer...) [/citation]rnL'article R 111-25 du Code de l'urbanisme stipule :rn*Le permis ou la décision prise sur la déclaration préalable peut imposer la réalisation*

*d'installations propres à assurer le stationnement hors des voies publiques des véhicules correspondant aux caractéristiques du projet*rnVotre commune peut donc refuser la délivrance du PC pour insuffisance de stationnements privés propres au nombre de logements envisagés.